

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 25 janvier 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER et Mme HUBEAU, Echevins,
M. PATERNOTTE, Mmes LIEGEOIS et RENARD,
MM. RASSART, NIEZEN, Mmes BROHEE, FACQ et GALLEMAERS
M. THYS, Conseillers.

M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,

Mme KOWALSKA, Directrice générale

Excusé : /.

OBJET : LOGEMENT - Convention d'occupation des locaux – Partie d'immeuble sis rue de l'Obélisque 19 à 7941 Attre – Salle de Stockage annexe au rez-de chaussée - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que l'immeuble sis rue de l'Obélisque 19 à 7941 Attre, où la troupe « Les Vaillants d'Attre » occupait un local de stockage depuis plusieurs années, a fait l'objet de travaux importants de rénovation ;

Considérant que l'auteur de projet, LEJEUNE Timothée Architecte, Rue d'Houtaing, 39 à 7812 Houtaing a rédigé le procès-verbal de réception provisoire des travaux au 30 juin 2023 ;

Vu la décision du Collège communal du 13 septembre 2023 approuvant la réception provisoire des travaux de réhabilitation de l'ancienne cure d'Attre en Maison de village et logements ;

Vu l'approbation de la convention par le Collège communal en séance du 10 janvier 2024 ;

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE , à l'unanimité,

Article 1^{er} : D'approuver la convention entre la Commune de Brugelette et la troupe « Les Vaillants d'Attre » concernant l'occupation de l'espace de stockage annexé au rez-de chaussée de l'immeuble sis rue de l'Obélisque 19 à 7941 Attre

Article 2 : De transmettre la présente délibération :
- A la troupe « Les Vaillants d'Attre » ;
- Au Bureau de l'enregistrement ;

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s)Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s)André DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES